



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

☎ 02 38 79 33 81

☎ 02 38 79 33 95

DECISION N° 2025-61

Le Maire de Saint Jean de La Ruelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

Vu la réglementation des Marchés Publics

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, sans limite de montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

Article 1 : de signer la modification en cours d'exécution n°5 du marché 23SJ07 concernant la construction d'une structure multi accueil petite enfance et d'un relais d'assistantes maternelles, lot 1 VRD - Espaces verts, attribué à la société ADA TP, sise 3 Route Nationale 20, 45520 Cercottes.

Cette modification en cours d'exécution a pour objet les travaux suivants :

Concernant l'aire de jeux extérieure,

A la demande du maitre d'œuvre, abandon du revêtement type Permeo et bac à sable, qui entraine une moins-value de 4 242,06 € HT.

A la demande du maitre d'ouvrage, remplacement par des dalles caoutchouc amortissantes type Hexdalle, qui entraînent une plus-value de 2 300,00 € HT.

A la demande du maitre d'œuvre, fourniture et mise en œuvre de calcaire, création d'un bac à sable et mise en œuvre d'une dalle béton avant pose des dalles. Ces travaux entraînent une plus-value de 4 983,44 € HT.

A la demande du maitre d'ouvrage, fourniture de télécommandes pour le portail et création d'un cheminement vers le local jeux. Ces travaux entraînent une plus-value de 1787,40 € HT.

Ces travaux entraînent globalement une plus-value de 4 828,78 € HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

- **Incidence financière des modifications :**

Montant initial du lot HT : 290 010,29 €

Montant du lot après modification 4 HT : 305 069.30

Montant de la modification 5 HT : 4 828.78 €

Nouveau montant du lot HT : 309 898.08 € soit 371 877.70 € TTC

% d'écart introduit par l'avenant : 6,90 %

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier - Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle,

Le 20 juin 2025



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle